



Nous proposons cet aperçu du programme GM Mobilité afin de vous aider à trouver le véhicule et l'équipement adapté qui conviennent à vos besoins. Assurez-vous de mentionner à votre concessionnaire GM du Canada l'offre de remboursement maximal de 1 000 \$ pour équipement adapté installé sur un véhicule GM admissible*.

Étape 1

Obtenir une évaluation

Trouvez un centre d'évaluation des conducteurs et prenez rendez-vous pour subir une évaluation complète. Le spécialiste évaluateur sera en mesure de formuler des suggestions sur la conduite et sur le type d'équipement adapté dont vous avez besoin. Vous devez également aviser le ministère des Transports de votre province de tout changement à votre état de santé.

Étape 2

Équipement admissible

Pour être admissible au remboursement maximal de 1 000 \$ par GM, l'équipement adapté doit avoir été installé de façon permanente dans le véhicule pour le conducteur ou un passager souffrant d'une invalidité permanente et acheté chez un installateur agréé et installé par celui-ci. L'équipement offert en option par la General Motors (équipement facultatif classique ou accessoires GM) n'est pas admissible au remboursement. Pour en savoir plus, informez-vous auprès d'un conseiller du programme GM Mobilité.

Étape 3

Choisir un véhicule

Votre concessionnaire GM, l'installateur d'équipement adapté et le professionnel du centre d'évaluation des conducteurs peuvent vous aider à choisir le véhicule qui répondra à vos besoins.

Étape 4

Trouver un installateur d'équipement qualifié

Pour vous assurer de trouver un installateur qualifié dans votre région, informez-vous auprès de leur association, la NMEDA (National Mobility Equipment Dealers Association). Les services de réadaptation et le ministère des Transports de votre province sont également de bonnes sources d'information.

Visitez NMEDA.org (anglais seulement) pour trouver l'installateur le plus près de chez vous ou communiquez avec l'association au 1 800 833-0427.

Étape 5

Connaître vos options de financement

GM Canada offre plusieurs options de financement dont le programme Flexi-achat^{MC}. Ce nouveau produit de financement plus flexible vous permet d'être propriétaire de votre véhicule tout en ayant la possibilité de le retourner à un moment précis de votre convention et à un prix préétabli.

Pour en savoir plus, visitez le gm.ca/gm/french/services/financial/overview ou informez-vous auprès de votre concessionnaire GM.



Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nous au

CENTRE D'ASSISTANCE GM MOBILITÉ DU CANADA

1 800 463-7483 anglais/français
(utilisateurs ATS, 1 800 263-3830).

<http://mobilite.gm.ca>

*Le crédit de 1 000 \$ (avant taxes) est offert sur les véhicules neufs GM admissibles 2012 livrés avant le 3 janvier 2013 aux clients admissibles. Une preuve d'admissibilité doit être fournie sur demande. La GMCL peut modifier ou annuler le programme en totalité ou en partie, à tout moment et sans préavis. Détails chez votre concessionnaire. Le financement Flexi-achat^{MC} est offert sur approbation de crédit d'Ally Crédit. Véhicules admissibles : modèles 2012 neufs ou de démonstration Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac. Une commande (modèles 2012 seulement) ou un échange entre concessionnaires peuvent être requis. La présente offre s'adresse uniquement aux particuliers admissibles au Canada. Amortissement des paiements sur un terme allant jusqu'à 84 mois. Entre le 47^e et le 49^e mois, ou entre le 59^e et le 61^e mois, les clients peuvent : (i) se prévaloir de l'option de retour du véhicule pour la vente à Ally Crédit si les conditions applicables sont respectées, y compris les frais de cession de 199 \$ ainsi que les frais d'utilisation excessive et de kilométrage excédentaire ; (ii) continuer d'acquitter les paiements établis dans leur convention jusqu'au terme de celle-ci ; ou (iii) échanger leur véhicule chez le concessionnaire. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre incitative portant sur les véhicules GM, y compris les offres de paiement différé. La GMCL et Ally Crédit se réservent le droit de modifier, de prolonger ou de supprimer la présente offre, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis. Certaines conditions et restrictions s'appliquent. Détails chez votre concessionnaire.



PROGRAMME MOBILITÉ

L'équipement suivant est admissible au remboursement maximal de 1 000 \$*

Accès au véhicule

- Ouverture automatique de la portière (avec utilisation de la plateforme élévatrice)
- Poignée de maintien¹
- Marchepied (admissible uniquement si les marchepieds ne sont pas une option disponible en usine ou un accessoire GM offert pour le modèle de véhicule choisi)
- Rampe d'accès
- Plateforme de transbordement
- Plateforme élévatrice pour fauteuil roulant et(ou) scooter

Systèmes de freinage et d'accélération

- Pédale de frein à faible impact
- Système de freinage de secours
- Frein de stationnement à commande par tirette
- Frein de stationnement électrique
- Levier allongé pour frein de stationnement
- Commandes manuelles
- Commandes manuelles servo
- Pédale d'accélérateur pour pied gauche

Sièges

- Housse de siège en vinyle (section avant seulement)[†]
- Siège de transbordement à rallonge (non OEM seulement^{**})
- Rallonges de ceinture de sécurité

Systèmes de direction

- Dispositifs adaptés pour le volant
- Commandes de volant
- Volant à commande au pied
- Volant horizontal
- Prolongement de colonne de direction
- Système de direction de secours
- Volant à faible énergie et effort zéro

Poste du conducteur

- Consoles conducteur pour le transfert de commandes secondaires
- Interrupteurs au coude
- Levier d'embrayage main gauche
- Prise d'air et canaux à commande électrique
- Bras de clignotant main droite
- Système d'arrimage ou de verrouillage pour fauteuil roulant

Autres modifications au véhicule

- Systèmes de conduite à manettes
- Installation inversée
- Plancher surbaissé
- Manette de commande quad
- Portière/toit surélevé (avec utilisation de plateforme élévatrice)
- Systèmes d'alarme

[†]Validation d'un médecin requise. ^{††}Uniquement si le véhicule n'est pas offert avec vinyle/cuir. ^{**}La délocalisation ou la modification tant de l'équipement d'origine que des sièges et des rails de fixation d'origine n'est pas admissible au remboursement en vertu du programme GM Mobilité.